



22 Intervention
F. Rime

Amendes
Ch. Vergers

CONSEIL GENERAL

PRISE DE CONNAISSANCE DE L'INTERVENTION DE MME FABIENNE RIME, REPRESENTANTE DU PARTI LIBERAL-RADICAL, AU SUJET D'AMENDES D'ORDRE AU CHEMIN DES VERGERS - CHEMIN DES DAILLES

Le conseil municipal prend acte de l'intervention de Mme Fabienne RIME, représentant le parti Libéral-Radical, lors de la séance du conseil général du 11 décembre 2017, au sujet d'amendes d'ordre aux Chemins des Vergers et des Dailles.

- Entendu les explications de M. CONTAT qui précise que la "Police municipale" n'a pas délivré d'amende d'ordre sur les chemins des Vergers - des Dailles ces derniers mois et que la "Police cantonale" ne pouvait le faire, aucune mise à ban n'étant effective;

le conseil municipal prend les déterminations suivantes, soit :

- il confie le soin à M. CONTAT, Municipal en charge du dicastère "Sécurité", de prendre contact avec Mme Fabienne RIME afin de lui indiquer qu'aucune amende d'ordre n'a été délivrée sur les chemins des Vergers - des Dailles et pour qu'elle précise son intervention et/ou présente ces amendes d'ordre.

(M. Contat)

Blic



sait ! Dans ce Conseil qui sait quoi ! Qui pense quoi ! Il sait déjà ce qu'il va y avoir. Je vous dis que ce n'est pas tout à fait comme cela. Nous n'en sommes pas là et nous n'allons pas faire un clavier urbain.

J'espère avoir répondu à vos questions et à vos soucis, et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Délitroz. M. Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Je vais essayer de répondre aux 4 personnes qui m'ont interpellé.

M. Cardoso, notre concept de sécurité durant carnaval a été traité mercredi passé, vous êtes déjà apparemment bien au courant de ce qui s'est dit. Je dirai que je reste à votre disposition pour de plus amples précisions. En deux mots je vais vous expliquer le concept que nous avons présenté aux tenanciers. Au vu du nombre de tenanciers qui sont venus me remercier et me serrer la main, je pense que ce concept a bien passé. L'idée de ce concept sécurité est d'augmenter les patrouilles et que ces dernières soient visibles et qu'elles soient sur place pendant les cinq jours du carnaval de 21h00 à 03h00-04h00 jusqu'à la fermeture des bistrotts. Pourquoi ? Parce que visibilité et nombre font la prévention.

Cette idée permettrait en théorie, mais je pense que cela se fera, d'avoir un sentiment de sécurité et de permettre à nouveau aux gens de sortir sans se faire casser une bouteille sur la tête comme cela s'est passé l'année dernière à l'un de nos policiers. Nous avons négocié avec Sécuritas qui eux gèrent la cantine et différents lieux avec le comité de carnaval. C'est le comité de carnaval qui pilote le concept et nous sommes en soutien. Nous avons réussi à négocier un prix qui est tout à fait correct, puisque finalement, si les 23 bars qui font carnaval chaque année y participent, cela fera 50 francs par jour, soit 250 francs par bar et pour 5 jours. Vous voyez que c'est tout à fait supportable. Les tenanciers pensaient que les chiffres seraient plus élevés. Un des tenanciers a son propre concept de sécurité puisqu'il a trois Sécuritas le week-end et qui a dit qu'il avait déjà son concept de sécurité, et je lui ai proposé de l'alléger puisqu'il y aura le concept global et durant carnaval vous n'êtes peut-être plus obligé d'avoir trois Sécuritas dans votre établissement. Je reste à votre disposition pour de plus amples informations.

M. Oberholzer, concernant l'impunité éventuelle au niveau des places de parc. J'attends les statistiques de cette année. Nous avons donné des missions aux policiers qui sont censés se déplacer à pieds et descendre de leur véhicule lorsqu'ils sont en patrouille. Nous avons donné et répété les instructions plusieurs fois dans l'année. Je vais voir ce qui ressortir, en fonction des lieux et des amendes, qui ont été mises, et la prochaine instruction qui pourrait être donnée et celle de mettre un quota à chaque policier pour poser les amendes. Jusque-là, nous pensions que le travail serait fait selon le bon sens. Si tel n'est pas le cas, nous prendrons d'autres mesures. Il n'y a pas d'impunité et de réglementation particulière.

Lorsque vous m'aviez interpellé ce printemps, l'idée était de faire cesser ce parpage sauvage. Je travaille dans le bâtiment de la Verrerie derrière Troilletta, et qu'il m'arrive d'aller à pieds tous les jours en ville, et j'ai plusieurs fois téléphoné à mon équipe en leur disant d'envoyer une patrouille car plusieurs véhicules étaient mal parkés devant les banques Raiffeisen et UBS. Lorsque ces policiers arrivent les



voitures ne sont plus là et lorsqu'ils repartent, après cinq ou six minutes de nouvelles voitures sont présentes. L'idéal serait d'avoir une ou deux policiers en permanence. A l'époque nous avons des contractuels, je ne dis pas que nous ne sommes pas en train de réfléchir à remettre des contractuels en fonction de nos possibilités financières et d'organisation. Ce matin même, M. Olivier Rimet m'a annoncé qu'il avait 3'000 heures supplémentaires, suite aux malades, et accidents que nous avons au sein de notre corps de police depuis une année et demi. Je ne suis là que depuis quelque mois. Je vous laisse faire le calcul, il nous manque trois personnes en permanence ! Voilà la situation actuelle !

Vous avez parlé d'une zone de dépose, je n'ai pas tout compris, mais nous pouvons en reparler car c'est peut-être une bonne idée.

Mme Rime, notre Président vous a déjà répondu en partie. Si vous pouvez m'envoyer un mail à l'adresse Pierre.Contat@monthey.ch avec les informations que vous avez. Effectivement, il serait intéressant d'analyser les deux règlements et de voir comment nous pourrions avoir une solution pragmatique avec du bon sens, en pensant, comme l'a dit M. Le Président qu'effectivement cette route ne doit pas devenir une zone de transit, ni une zone qui servirait de contournement aux bouchons des grands centres. Il faut que nous analysons la situation. C'est bien que vous m'ayez interpellé, nous allons analyser la situation et coordonner avec M. Planchamp.

M. Borgeaud, concernant le harcèlement de rue, nous n'avons pas de statistique. Je sais pour avoir discuté avec ma cheffe de service d'un autre cas, elle m'a répondu que nous ne pouvions pas donner les informations ni au Président ni au Municipal car la loi ne le permet pas, et nous ne pouvons même pas lire le journal de poste. Il faut qu'une plainte ou que quelque chose vienne de la justice pour que nous puissions ouvrir certaines statistiques et aller vérifier certaines choses.

Par contre, si éventuellement, vous pouviez déposer un postulat, nous pourrions envisager avec l'aide de Maître Fanti, préposé à la protection des données, de voir dans quelles mesures nous pourrions avoir des statistiques ou des interventions. Comment faire pour prendre ce problème à bras le corps et voir dans quelles mesures nous pourrions instaurer un règlement, une facilitation des personnes qui pourraient aller déposer des déclarations ou quelque chose à la police

Je me mets volontiers à disposition pour aller discuter avec Maître Fanti afin de voir dans quelles mesures nous pourrions intervenir dans ce domaine. Pour l'instant nous sommes pieds et poings liés. Cela doit venir de la justice, cela ne peut pas venir des Conseillers Municipaux ou du Président.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3^{ème} Age & Santé

Mme la Présidente du Conseil Général, Mmes et MM. les Conseillers Généraux, Mme la Conseillère Générale Launaz Perrin,

Je vais vous répondre brièvement sur cette question du foyer de jour puisque nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la prochaine séance du Conseil Général. Tout d'abord, je peux vous dire que cette réflexion date du début de cette législature, après il fallait trouver un emplacement pour accueillir cette structure de foyer de jour, les premiers contacts ont datés du mois d'août, vos interventions du mois de septembre n'ont fait que renforcer ma motivation à instaurer un foyer de jour à Monthey. Pour ne pas trahir de secret, nous avons profité de l'échec de négociations entre une assurance et la CAPAV pour récupérer cette surface au rez



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Mmes, MM., je crois qu'il y a un petit apéritif dinatoire qui va suivre, je vais donc essayer d'être succinct. Certains de mes collègues vont s'exprimer, donc je vous propose d'être réellement précis. Je suivrai l'ordre d'intervention, et je commencerai par vous **M. Raboud**. Mea Culpa par rapport à cette lettre que je viens de découvrir, effectivement nous avons bien reçu ce courrier avec une liste de 700 signatures. Aujourd'hui, nous avons avancé, ce ne sont que des signatures indicatives, et je reviendrai notamment par rapport à la parcelle de l'AOMC et vous expliquerai pourquoi cet objet n'a pas passé au Conseil Général. Il faut bien distinguer les parcelles qui sont dans le patrimoine administratif, des parcelles qui sont dans le patrimoine financier. Pour le surplus, plusieurs questions sont venues par rapport à l'AOMC, M. Yannick Délitroz s'exprimera juste après mon intervention.

Mme Anthamatten votre question porte sur le Buffet de l'AOMC, mais de manière plus large au sujet d'un inventaire. Je tiens à rectifier, contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas eu de passivité coupable de la Municipalité, puisque dans le plan du règlement communal de 1980 un inventaire existait déjà.

En 2000, dans le cadre du changement du règlement sur les Contructions, adopté par le Conseil Municipal et par le Conseil Général cette liste a été supprimé. Nous avons ensuite repris notre bâton de pèlerin, lorsque que je dis « nous » comprenez nos prédécesseurs, pour réaliser un dossier de 150 pages, qui regroupe un certain nombre de bâtiments communaux. Ce dossier a été déposé en automne 2012 à l'Etat du Valais et nous attendons toujours un retour. Nous les avons contactés afin qu'ils nous donnent une réponse par rapport à cette première démarche. Sachez néanmoins que contrairement à ce que nous pouvons attendre, ce n'est pas une particularité de notre commune. La commune de Sion a certes entamé une procédure, mais Sion est quasiment une exception.

Concernant la parcelle, je laisserai mon collègue Yannick Délitroz vous donner des explications claires et précises au niveau des procédures. Vous avez par contre dit qu'il était choquant de voir que la commune avait accepté une mise à l'enquête, c'est une erreur de votre part. Nous ne pouvons pas nous opposer à une mise à l'enquête. Les demandes de mises à l'enquête ne passent d'ailleurs pas devant le Conseil Municipal. Lorsque quelqu'un dit qu'il veut mettre à l'enquête la destruction de sa maison ou de sa cabane de jardin, nous devons mettre à l'enquête. Tout le monde s'excite un peu sur ce dossier, mais sachez que la Municipalité restera attentive à l'évolution du dossier, et c'est notre rôle de prendre de la hauteur et d'estimer objectivement ce qui doit être protégé et ce qui ne doit pas l'être.

Mme Launaz Perrin vous avez résumé, M. Thétaz s'exprimera. L'EMS de Collombey-Muraz est occupé à 90%. Nous espérons l'ouverture de notre deuxième EMS fin 2019. Nous sommes en permanence en train de réfléchir sur l'encadrement de notre collectivité, de la petite enfance jusqu'au troisième voire quatrième âge, nous allons poursuivre la réflexion, nous ne devons pas nous arrêter là et nous savons que nous allons dans une société où l'encadrement des personnes âgées augmente d'année en année.

M. Collé, nous n'avons pas pour habitude de donner des directives de cet ordre à nos employés. On nous reproche dans ce dossier d'avoir donné des directives d'une certaine manière. Je n'ai pas entendu que cela était avéré, mais je vois que les discussions de bistrot vont bon train dans ce genre de dossier. Ce n'est évidemment pas nous qui allons mettre une directive, ce d'autant plus si vos propos



Ce courrier démontre la volonté du Conseil Municipal en 2016 de soutenir nos artisans et commerçants. De plus, notre décision est systématiquement adressée à tous les services du Canton, à Monthey Tourisme, ainsi qu'à Artcom une année à l'avance. Tout le monde savait une année à l'avance que nous avons accordé la date du 24 décembre. Je vous informe déjà que la demande d'Artcom pour l'ouverture du dimanche de l'année prochaine est le dimanche 23 décembre, et que le Conseil Municipal a accepté de suivre la demande d'Artcom pour le 23 décembre 2018. Donc mettez-vous assez vite en activité si vous voulez contester cette ouverture dominicale. Je ne vous dis pas le nombre de commerçants qui m'ont écrit ou téléphoné pour savoir s'ils devaient annuler leurs commandes. Par rapport à la volonté de s'unifier au niveau des autres communes je trouve que c'est une bonne idée. Je vous rappelle que nous avons, dans ce domaine, une autonomie communale, n'en déplaise à certains syndicats notamment, que c'est quand même la commune qui décide et non pas le canton. Je crois que l'intelligence d'avoir mis dans la loi cette autonomie au niveau des communes, c'est que les petits artisans de Monthey ne sont pas ceux de Brig et Viège, donc essayons d'avoir une certaine unité, mais soyons sensibles à la demande de nos commerces.

M. Puippe : Je n'en sais rien, nous allons regarder ce que nous mettons dans le registre au niveau communal. Des directives sont souhaitées au niveau cantonal. Je vous propose de peaufiner et je reviendrai vers vous le cas échéant avec des informations complémentaires. Sauf erreur de ma part, il n'y rien sur le site internet actuel.

M. Oberholzer, je laisserai M. Cottet répondre à votre question concernant les transports publics.

Mme Rime, concernant la Route du Verger, historiquement il faut savoir que lorsque le plan de quartier a été adopté par la commune de Collombey-Muraz, il y avait obligation de réaliser deux accès. Le premier donnant sur la route cantonale et le deuxième passant sous la voie CFF direction Rhône. Ces accès ont été réalisés et lorsque la commune a discuté avec la commune voisine de l'organisation et surtout avec les promoteurs du plan de quartier, le souhait était que les camions de chantier ne puissent utiliser la Route des Dailles uniquement lorsque les deux premiers bâtiments étaient en chantier. Lorsque la construction du troisième bâtiment commençait, il fallait que les deux accès soient réalisés. En d'autres termes nous sommes en conformité avec ce qui a été convenu entre Monthey et Collombey-Muraz. Pourquoi des personnes ont-elles été sanctionnées ? Je n'ai pas de réponse mais, il est important de rappeler que nous sommes dans une zone bordiers autorisés et non dans une zone de transit, et nous devons garder ce concept, et être extrêmement attentifs à ce lieu pour préserver la qualité de vie des habitants. Je ne sais pas si M. Contat a un complément à apporter à cette sanction ? Voilà ce que je souhaitais apporter à titre de renseignements complémentaires.

M. Borgeaud, concernant le harcèlement sexuel, au niveau local aucune mesure précise n'a été édictée. Cependant, la police communale à l'obligation d'intervenir chaque fois qu'elle prend acte des cas d'harcèlement quel qu'ils soient. Je suis un peu étonné de votre remarque concernant la demande de notre Confédération soit que les communes devraient être responsables dans ce domaine. Il y a des bases juridiques qui définissent clairement les problématiques principalement dans le code pénal. Nous n'avons pas de chiffre, si ce n'est le travail



notre vie ? Oui, tout cela compte, car ce sont là les souvenirs du progrès de l'humanité. L'avenir est un grand vide et le présent, une réalité fugace qui glisse immédiatement dans le passé. Notre patrimoine est tout ce que nous savons de nous-mêmes ; ce que nous en préservons en est la seule marque. Cette marque est notre phare dans la nuit des temps, la lumière qui guide nos pas. A l'instar du musée, « la conservation est un engagement non pas envers le passé, mais envers l'avenir ». Aussi, suite à l'opposition du Vieux-Monthey, je me suis dit, on ne peut pas rester les bras ballants et il faut faire quelque chose, réagir avec intelligence.

J'ai donc décidé de créer une page Facebook pour informer les citoyens, les habitants de notre ville, et d'ailleurs que le Buffet de l'AOMC pouvait disparaître du paysage ; j'ai donc fait la courroie de transmission. Notre paysage urbanistique étant un peu maltraité actuellement, j'ai donc apporté par l'intermédiaire des réseaux sociaux des renseignements au niveau du patrimoine montheysan, du Vieux-Monthey. Les gens réagissent à leur façon sur ce sujet, mais jamais je n'ai eu à intervenir pour réguler cette page durant 2 mois. Des personnes ont apporté leur point de vue car connaisseurs sur ce plan particulier. La pétition en ligne a permis à 626 personnes de la signer afin de participer à cette aventure et être mis au courant de la situation, donc un outil de communication performant pour autant qu'il soit sous contrôle. De plus, 368 personnes ont signé la pétition manuscrite, ce qui fait environ 1'000 personnes au total. Bien entendu, du point de vue personnel, j'ai connu l'AOMC, sa gare mais aussi son buffet, et je suis heureux de le voir debout encore actuellement. Je me permets donc d'interpeller la Municipalité sur 3 points : y a-t-il eu une promesse de vente lors de la construction de la médiathèque ? Parlait-on de promis/vendu à ce moment ? Pourquoi le Conseil Général a-t-il été écarté de ce processus de vente ? Est-ce le rôle de la commune de vendre des parcelles afin de « bétonner » la ville ?

Je voudrai remercier les citoyens et citoyennes montheysans, mais aussi les personnes aux alentours qui ont apportés leur contribution au sauvetage du Buffet de l'AOMC, je remercie Mme Anthamatten, Eric Dupont, Damien Raboud et son groupe pour le soutien au maintien du Buffet de l'AOMC. Je vais remettre au Président de la Municipalité, un document contenant le résumé de la démarche citoyenne sur le Buffet de l'AOMC. Vous y trouverez toutes les informations intéressantes depuis le 5 octobre à ce jour, soit pendant 2 mois, ainsi que les listes Facebook et manuscrites soutenant la pétition pour sauver le Buffet de la Gare AOMC témoin du passé.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Oberholzer. Mme Rime.

Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)*

Mmes et MM. bonsoir,

J'aurai une question à poser au service de la police. Cela concerne le chemin du Verger, la route « bordier autorisé » à 30km/h qui part de la Maison Santé Chablais vers le centre Coop à Collombey, longeant la route de la Vallée (Collombey).

Cette route a été aménagée pour desservir le quartier Maison Santé et au passage des caMions lors de la construction. Le propriétaire, M. De Lavallaz, nous l'a présentée comme route d'accès pour ce quartier. Cette route est une ouverture sur le Chemin des Dailles (Monthey) et le no 53 est le dernier bâtiment tout autant bordier que les deux bâtiments 5 et 7 de ce dit chemin. Pourtant cet automne, quelques habitants des Dailles empruntant ce dit chemin se sont vu amender.



Pourquoi les Montheysans travaillant à la Maison Santé Chablais, passant par les Dailles, n'ont, eux, pas eu de remontrances ? Ma question va un peu plus loin, oui il y a peut-être un traitement différent. Je comprends aussi que ces deux chemins sont sur deux communes différentes Monthey et Collombey. La jonction de ces deux chemins sont ouvertes. Quid peut être d'une collaboration entre Collombey et Monthey ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Rime. M. Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues, La vague de témoignages déclenchée par les réseaux sociaux a désormais mis sur le devant de la scène un phénomène connu mais tu depuis longtemps. Ce phénomène du harcèlement sexuel est enfin reconnu à l'échelle mondiale et prend une grande place dans nos journaux cette année. Si ces événements semblent toujours se passer ailleurs, il est désormais temps de nous poser la question de son ampleur dans les rues de notre région, de notre ville de Monthey, dont les habitantes et habitants ne sont pas à l'abri. Le harcèlement de rue est défini par une sollicitation non désirée, à caractère sexuel, d'une personne envers une autre. Les proportions de ce phénomène ne sont pas anodines : l'étude menée à Lausanne en 2016 montre que les jeunes femmes sont particulièrement concernées par ce phénomène et que 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans ont été harcelées au cours de l'année. De plus, la moitié des victimes ont été harcelées au moins une fois par mois. Finalement, 82% des femmes interrogées estiment qu'il faut dénoncer le harcèlement de rue. Dans sa réponse du 15 novembre 2017 à une interpellation au Parlement National, le Conseil Fédéral estime que « les collectivités locales sont le mieux à même d'évaluer le problème et de prendre des mesures ». Il peut paraître effectivement judicieux de demander aux instances les plus proches de la population de s'intéresser à ce problème de société. L'étude réalisée en 2016 débouchera fin 2017 sur des mesures concrètes, dont notre commune pourrait s'inspirer ultérieurement. Ainsi, nous aimerions avoir des réponses sur les questions suivantes : la ville de Monthey agit-elle contre la problématique du harcèlement de rue à Monthey ? Que ce soit à l'encontre des femmes ou des personnes LGBT ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ? Le cas échéant, la ville de Monthey dispose-t-elle de chiffres sur l'ampleur du harcèlement de rue à Monthey ? Quelles mesures sont prévues ou compte prendre la ville de Monthey pour lutter efficacement contre le harcèlement de rue à Monthey ? Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Borgeaud. M. Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues, au nom du groupe de l'Alliance de Gauche, je vais faire trois interpellations, la première est une interpellation en faveur de l'adhésion de la ville de Monthey à la charte pour

23